



NOTE DE SERVICE

N°02/2024

Page 1 / 1

OBJET : Compte Personnel de Formation et reste à charge

Le compte personnel de formation (CPF) permet à tous les actifs de financer une formation professionnelle, dans le cadre d'une reconversion pour d'une évolution de carrière.

Pour tout financement de la formation Taxi avec le CPF : le reste à charge sera de 100 euros pour les salariés, et de Zéro (0) euro pour les demandeurs d'emploi.

Le compte personnel de formation vous permet de financer une formation.

Que vous soyez salarié ou travailleur indépendant, vous payez chaque mois des cotisations pour la formation professionnelle.

Pour plus de détails renseignez-vous auprès du secrétariat.

Montreuil, le 13/10/2024

Dirigeant de l'organisme de formation ENFT :

M. Abdelkader REMANA

École Nationale de Formation Taxi

27, rue Émile Zola - 93100 Montreuil

Tél. : 07 67 90 45 18

Mail : enft.paris@gmail.com

N° d'agrément : T 23 093 0008 0

Siret : 901 649 350 00013